

## COMMUNIQUÉ – MESURES SPÉCIALES COVID-19

Montréal, le 17 mars 2020

Les mesures mises en place par le gouvernement du Québec concernant la COVID-19 ont un impact sur les activités de la Régie.

Ainsi, nous demandons à toute personne **ayant voyagé à l'étranger et de retour depuis le 12 mars ou toute personne ayant des symptômes grippaux** d'éviter de se présenter à nos bureaux, en attendant le retour à la normale. Les effectifs sur place sont réduits au minimum, la majorité de notre personnel sera en télétravail durant toute la période nécessitant une application de mesures exceptionnelles.

En raison d'une ordonnance de la ministre de la Justice, Me Sonia Lebel, les séances publiques sont suspendues au moins jusqu'au 3 avril prochain inclusivement, à moins d'une situation urgente justifiant la tenue d'une séance de la Régie. Nous vous invitons à consulter notre site Internet pour suivre les dernières nouvelles, en particulier pour l'état de situation quant aux séances publiques qui étaient planifiées. De nouveaux avis seront envoyés une fois la situation revenue à la normale et le rôle d'audiences revu.

De plus, un arrêté a été émis par la juge en chef du Québec et la ministre de la Justice et voici ce qu'il prévoit:

« Les délais de prescription extinctive et de déchéance en matière civile sont suspendus jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020. »

La Régie entend appliquer les termes de cet arrêté avec les adaptations nécessaires le cas échéant.

Dans le cadre des services à la clientèle rendus dans le secteur des grains, veuillez prendre note que la Régie suspend tous ses services de formation en classement des grains et ainsi que ses inspections d'installation de classement ou d'appareils servant au classement y compris les calculatrices. La Régie maintient ses services de classement des grains, cependant des modalités pour transmettre vos échantillons à la Régie seront bientôt affichées sur notre site.

Pour les vérifications des transactions laitières faites en usine, ces services sont suspendus, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous remercions pour votre vigilance et votre civisme lors d'une visite à nos bureaux.

À cet effet, soyez avisés qu'en cas de doute sur la condition de santé d'un visiteur, le personnel sur place est autorisé à refuser l'accès à nos locaux tout en offrant d'autres solutions pour répondre au besoin de la clientèle.